

LE STATUT JURIDIQUE FUTUR DE VOTRE ORGANISME : ASSOCIATION, FONDS DE DOTATION OU FONDATION

Les structures de l'économie sociale et solidaire s'interrogent. Doivent-elles rester sous leur statut actuel ou doivent-elles le faire évoluer ?

La prospection de mécénat sous toutes ses formes, y compris les legs et donations, pour pallier la raréfaction des financements publics et la contraction des budgets des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, la recherche d'une nouvelle gouvernance eu égard aux « sauts » actuels de générations, les restructurations et rapprochements encoura-

gés par de nombreux intervenants du secteur interpellent les dirigeants associatifs. Ils sont également préoccupés d'une pérennisation de l'organisme ou tout simplement d'une notoriété accrue.

Fort de ces constats, il convient de connaître précisément les avantages et inconvénients de chaque forme juridique - association, fonds de dotation ou fondation - pour permettre d'engager une réflexion interne qui aboutisse à une décision avisée de maintien ou d'évolution.

OBJECTIFS

- Appréhender les facteurs de changement de l'organigramme juridique actuel
- Identifier les éléments clés, les questions à se poser, les prérequis, les facteurs de risque
- Maîtriser les avantages et inconvénients de chaque forme juridique sous tous ses aspects



10 juin 2020



Paris



316 €
par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehapp.fr

Prérequis

Connaissance de base du secteur associatif

CONTENU

Rappel de l'environnement actuel

Contraintes et risques associés

Les évolutions raisonnées possibles en fonction de chaque plan stratégique

Analyse des différents statuts

Sous l'angle tant descriptif que de la recherche d'une optimisation conforme aux objectifs poursuivis

- Les associations RUP et non RUP
- Les fonds de dotation : une histoire récente à fort développement
- Les sept formes de fondation : laquelle choisir ?

Les transformations d'associations et de fonds de dotation en Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP)

Le cas des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)

PUBLICS

- Présidents et administrateurs
- Directeurs généraux
- Directeurs
- Directeurs financiers

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques et méthodologiques
- étude de cas concrets
- échanges et mutualisation

INTERVENANTS

- Expert-comptable et commissaire aux comptes, spécialiste du secteur associatif et des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux